







r avant-projet modifié, il passe devant la prochaine CLDR.

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
<b>2010</b>	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>1</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	<b>Mise en valeur du site de l'Ermitage et du Petit Patrimoine</b>	<b>159.109,29 €</b>	<b>21.09.2015</b>

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<b>Sauvegarde des vestiges du site de l'Ermitage</b>
	<b>Aménagement d'abords selon les principes suivants : respect du patrimoine local, alimentation en eau si possible, signalétique adaptée.</b>
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	<b>Aide et encouragement pour l'asbl gestionnaire du site de l'Ermitage</b>
	<b>Restauration des sites appréciée tant par les riverains que les visiteurs</b>

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012	PCDR classique PDR 2000-2006 <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>5</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Aménagement des points de vue sur le territoire de l'entité de Rochefort	204.690,82	20.06.2016

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	Oui	Non
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		Oui	Non
<b>Si le patrimoine est loué<sup>6</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>6</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices <sup>7</sup> = recettes moins charges	Montant annuel
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>8</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	<b>Donner une image positive de la commune</b>
	<b>Offrir des aires de convivialité aux habitants</b>
	<b>Informier et éduquer la population et les touristes aux richesses naturelles locales</b>

<sup>7</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>8</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi



**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>9</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>10</sup>
2017	2017	<b>25.04.2023</b>	<b>26.05.2021</b>
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>11</sup>	09.02.2023	Nombre de présents	11
	09.03.2023		11
	29.03.2023		7
	04.04.2023		9
	13.04.2023		3
	27.04.2023		5
	19.06.2023		24
	06.07.2023		8
	22.08.2023		6
	23.08.2023		11
	11.09.2023		13
	29.11.2023		8
	12.12.2023		15
Réflexion sur l'opération de développement rural			

<sup>9</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>10</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>11</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>En 2023, la CLDR a poursuivi sur sa lancée et conservé tout son dynamisme. Dopée par sa recomposition, la CLDR, forte de ses nouvelles forces vives, a pu avancer sur les projets qui lui tenaient à cœur.</p> <p>Ainsi, elle a pu assister à la présentation de l'avant-projet d'aménagement des entrées de villages et sécurisation des traversées mais également de l'avant-projet de la création de logements-tremplins dans l'ancien presbytère de Laloux. Cette dernière présentation s'est réalisée sur le terrain, ce qui a permis à toute la CLDR de bien cerner l'ensemble du projet. Pour clôturer l'année sur sa lancée, la CLDR a souhaité voir activer deux nouvelles demandes de convention pour, d'une part, l'aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr et, d'autre part, la poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux.</p> <p>Le Groupe de travail 'Patrimoine' s'est réuni à trois reprises et continue à incrémenter l'inventaire en ligne. Ce groupe de travail a eu des ramifications et notamment avec le groupe 'Brin de jasette' coordonné par le Centre Culturel des Roches. Ces liens ont permis de répondre à l'appel à projets 'Vis mon Village' de la Fondation Roi Baudouin et le groupe a ainsi obtenu une subvention de 5000 € afin de réaménager un jardin communal en espace de convivialité intergénérationnel.</p> <p>La présence de la FRW sur le territoire communal a également débouché sur la collaboration à deux GT organisés par KICK, accélérateur de Transition.</p> <p>Un autre groupe de travail, consacré à la Nature, s'est réuni à cinq reprises pour, d'une part, pour faire le point sur les projets initiés en 2021 et 2022 et, d'autre part, pour répondre à l'appel à projets BiodiverCité. Le groupe est bien rôdé et fonctionne également par échanges de mails qui permettent une fluidité et un équilibre dans le choix des projets à mener. De plus, pour terminer l'année sur une note un peu plus ludique, le groupe s'est réuni autour de l'animation d'une fresque pour la biodiversité doublée d'une auberge espagnole.</p>
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>	
Numéro fiche-projet	FP 5 – lot 1 (phase 2)
Intitulé du projet	Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr
Priorité du projet	Lot 1
<b>Calendrier d'exécution</b>	<b>2024</b>
Numéro fiche-projet	FP 3 – lot 1
Intitulé du projet	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux
Priorité du projet	Lot 1
<b>Calendrier d'exécution</b>	<b>2024</b>

